

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 44 (1899)
Heft: 2

Artikel: Marches-exercices pour officiers
Autor: F.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337605>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MARCHES-EXERCICES POUR OFFICIERS

La sous-section lausannoise de la Société des officiers a commencé le 15 janvier, sur l'initiative de M. le major de Meuron, instructeur de 1^{re} classe, à Lausanne, une série d'exercices destinés à fournir aux officiers qui y prennent part une utile préparation aux manœuvres.

Un des points faibles de notre organisation militaire est le défaut d'entraînement dont souffrent nos officiers par suite des trop longs intervalles entre les appels sous les drapeaux. Les préoccupations de la vie civile ne leur laissent pas toujours le loisir de garder le contact avec le militaire. Aussi, quand ils reprennent l'uniforme, quelques jours leur sont-ils nécessaires pour se ressaisir. Le brusque changement de vie, les responsabilités d'un ordre si différent qui leur incombent tout à coup les désorientent. Leur autorité en est amoindrie au moment même où ils devraient la posséder entière pour prendre vigoureusement en mains une troupe qui, elle aussi, vient de passer brusquement de la vie civile à la vie militaire.

Cet inconvénient est inhérent au système ; il ne saurait disparaître complètement ; il est possible cependant de l'atténuer. Nos sociétés d'officiers y travaillent par le moyen de conférences, de soirées consacrées au jeu de guerre, etc. Mais ces travaux, utiles à l'instruction générale de l'officier, suffisent rarement à son instruction spéciale, à celle qui lui est directement nécessaire pour augmenter son aptitude dans l'exercice de son grade.

Ces considérations, que le major de Meuron a exposées devant la sous-section lausannoise, l'ont engagé à proposer aux membres de celle-ci l'organisation d'un certain nombre d'exercices, qui, à l'attrait du sport, joindraient un intérêt militaire pratique. Leur but serait de fournir aux participants l'occasion de se remémorer certaines parties importantes du service, tout en développant la confiance en soi-même au point de vue de l'effort physique.

Pour chercher la base de cette organisation, il suffit de se

rappeler les nombreuses circonstances dans lesquelles les officiers d'infanterie, ou quelquefois du génie, peuvent être appelés à remplir une mission nécessitant pour son exécution un effort physique important : conduite d'une patrouille d'exploration, reconnaissance rapide d'un secteur de terrain, service détaché en avant du front ou sur les flancs pour gagner un poste d'observation, etc.. etc. En partant d'une telle supposition, il n'est pas difficile d'organiser un exercice remplissant les conditions désirées. On pourrait au surplus l'agrémenter d'incidents imprévus : l'officier en mission pourrait être appelé subitement à faire usage de son revolver contre des buts placés d'avance dans un lieu approprié, le résultat du tir entrerait en ligne de comptes pour les notes à donner. Ou bien une patrouille ennemie est signalée qu'il faut éviter. Les exemples sont légion.

Les exercices pourraient aussi dans la suite être réglés à double action, avec le concours d'officiers de sous-sections ou de sociétés voisines ; ou encore avec la participation de sociétés de sous-officiers pour fournir la troupe nécessaire.

Des prix récompenserait les participants. Ils seraient acquis par le moyen de subventions des caisses de la société et des subsides cantonal et fédéral prévus pour les services militaires volontaires.

La sous-section de Lausanne s'empressa d'entrer dans les vues de M. le major de Meuron. Comme nous l'avons dit plus haut, le premier exercice eut lieu le dimanche 15 janvier.

Ce jour-là, à 7 h. 15, vingt-six officiers inscrits se présentèrent au rendez-vous. Quinze d'entre eux appartenaient à l'infanterie, deux à la cavalerie, six à l'artillerie, trois aux troupes d'administration.

Le jury chargé d'organiser l'exercice, de le diriger et d'en apprécier les résultats était composé de MM. les lieutenants-colonels E. Ruffieux et L. Bornand, major de Meuron, capitaines F. Secretan et Du Bois.

La tenue des participants était la tenue de campagne allégée : vareuse, képi et sabre. Port des jumelles et de la sabretache obligatoire. Aucune prescription spéciale concernant la chaussure ; jambières ou bottes autorisées.

Les participants furent informés, à leur arrivée, que l'exercice consistait en une marche accélérée de 25 kilomètres environ, avec, pour la partie tactique, rédaction d'un simple et court rapport d'officier envoyé en patrouille. L'engagement d'hon-

neur leur fut demandé de n'employer aucun moyen de locomotion quelconque, de ne se faire accompagner d'aucun « entraîneur », de n'utiliser aucune autre carte que celle au 1/100000 qui leur fut remise au moment du départ ; enfin, de n'apporter aucune modification à leur tenue. Etaient seuls autorisés le dégraissage du col de la vareuse et l'enlèvement de la jugulaire.

La supposition et les ordres suivants servirent de base à l'exercice :

Idée générale.

Un corps Sud occupe Lausanne et couvre par ses avant-postes les routes Lausanne-Echallens et Lausanne-Cossonay.

Un corps Nord a franchi le Jura dans la journée du 14 janvier entre Sainte-Croix et Vallorbe. Dans la soirée il a poussé des patrouilles sur Cossonay et Echallens.

Idée spéciale pour le corps Sud.

Le gros des avant-postes du corps Sud occupe les quartiers à l'Ouest de la ville de Lausanne.

Le dimanche 15 janvier de bonne heure, le commandant des avant-postes envoie des patrouilles d'officiers dans le but de se renseigner sur la direction et l'approche de l'ennemi.

Ordre № 1 (Remis au départ).

*Ordre au chef de la patrouille
d'officiers n° 1.*

On me signale par télégraphe des patrouilles ennemis entre Essertines et Echallens.

Partez rapidement par la route Romanel-Cheseaux-Assens et cherchez à savoir si les patrouilles signalées sont isolées ou si elles précèdent des colonnes ennemis.

Mettez-vous en communication téléphonique avec moi depuis Romanel (auberge de la Charrue), et depuis Echallens (poste de Police). Je me trouve au café Martinet, téléphone 1299.

Lausanne, 15, I, 99 ; 7 h. 45 matin.

*Le commandant des avant-postes,
X., lieut.-colonel.*

Ordre № 2 (Remis au passage à Romanel).

En arrivant ici vous recevez de Lausanne par téléphone l'ordre suivant du commandant des avant-postes :

« Les patrouilles signalées au nord d'Echallens se sont retirées. Aucune troupe ennemie ne se dirige sur cette localité.
 » Par contre, on me signale une colonne de toutes armes en marche de Cuarnens sur Cossonay
 » Portez-vous rapidement par Penthaz sur Cossonay et renseignez-moi le plus exactement possible sur l'importance de la colonne en question. »

NOTES.

A Penthaz faites immédiatement contrôler votre arrivée par le membre du Jury qui stationne à la sortie « Ouest » du village, sur la grande route Lausanne-Cossonay.

Ordre № 3 (Remis à Penthaz).

A votre arrivée ici on vous signale un corps ennemi sur *les hauteurs de Cossonay*:

« Mettez-vous en observation en avant du village et faites rapport, par écrit, » sur ce que vous voyez (Rapport sur carte-formulaire).

» Le téléphone étant détruit, portez votre rapport au commandant des » avant-postes à Lausanne, au café Martinet, place Chauderon. »

NOTES.

<i>Valeur des Fanions :</i>	1 Fanion rouge = 1 bat. infant.
	1 » blanc = 1 sect. infant.
	1 » jaune = 1 batt. artill.

Avant de quitter Penthaz faites contrôler votre départ qui ne sera autorisé qu'à *vingt minutes* après l'heure de votre arrivée.

Le départ eut lieu en deux séries, à 7 h. 50 et 7 h. 56, après que chaque concurrent eut reçu un exemplaire hectographié de la supposition et de l'ordre n° 1, une carte Du-four au 1/100000^e, et une carte-formulaire pour la rédaction du rapport.

Tout se passa conformément aux prévisions du jury. Les deux premiers concurrents atteignirent Romanel (5 km.) à 8 h. 31 ; les trois derniers à 8 h. 43 à 8 h. 49. Ils trouvèrent, devant le bureau du téléphone, un membre du jury qui leur remit l'ordre n° 2.

Les cinq premiers arrivés à Penthaz (14 km. de Lausanne, 9 de Romanel), se présentèrent au contrôle à 9 h. 30, les derniers à 9 h. 51 et 10 h. 10. L'ordre n° 3 leur fut remis. Ils procédèrent immédiatement à l'observation qui leur était commandée.

Au sud de Cossonay, dans des vergers qui dominent la grande route de Lausanne, le jury avait fait placer des fanions représentant un régiment d'infanterie en ligne avec une batterie d'artillerie à l'aile droite. En avant, sur la route, près du lieu dit « Les Grands Moulins », une section d'infanterie gardait la halte du régiment.

La lumière était très favorable à l'observation. En se portant à la lisière Nord de Penthaz, ou dans les prés environ-

nants, l'observateur pouvait se renseigner *de visu* sans difficulté.

Les concurrents rédigèrent immédiatement leurs rapports, et vingt minutes, quelques-uns vingt-deux et vingt trois minutes après leur arrivée, ils se remirent en route par Mex et Crissier sur Lausanne (12 km.). Les premiers se présentèrent au jury à 11 h. 3 m. 16 sec. Ils avaient mis pour parcourir les 26 kilomètres du trajet 3 h. 1 m. 16 sec. et 3 h. 3 m. 16 secondes, arrêt de Penthaz décompté. Les trois derniers mirent 3 h. 51 m. et 4 h. 6 m. (Voir tableau ci-contre, p. 107).

Dans l'appréciation des résultats, le jury tient compte non seulement de la marche mais du travail tactique, et à un moindre degré de l'état physique à l'arrivée. Il établit aussi une distinction entre les officiers ayant passé par l'école centrale I et les autres.

La décision avait été prise de primer les deux tiers des participants. La distribution des prix, en nature — le jury avait proscrit absolument les prix en espèces, — eut lieu le lendemain en séance de la sous-section de Lausanne. Les deux premiers prix furent remis aux lieutenants Pahud et Testuz, proclamés vainqueurs *ex æquo*.

L'exercice a donné lieu à deux rapports, l'un, tactique, présenté par M. le major de Meuron, l'autre, médical, de M. le lieutenant-colonel Dr Kohler.

La lecture des travaux des concurrents a laissé à M. le major de Meuron l'impression que le côté tactique de la tâche imposée a été un peu négligé. L'effort a porté essentiellement sur la rapidité de marche.

Quelques-uns des rapports sont clairs, lisibles et complets. Rentrent dans cette catégorie, ceux fournis par les deux officiers de cavalerie, qui, en quelques mots et dans un style très militaire, renseignent d'une manière exacte sur ce qui a été vu.

D'autres laissent à désirer comme clarté, ou manquent de concision. A remarquer aussi que certaines rubriques du formulaire sont laissées en blanc. Or, toutes ces rubriques ont une importance essentielle, toutes par conséquent doivent être remplies.

Il y a lieu d'éviter certains modes de renseignements comme prêtant à confusion. Tel la détermination d'un emplacement par l'indication d'une lettre d'un nom de lieu : Y de Cossonay,

Voici l'horaire de marche des 18 officiers primés :

Noms et grades des officiers.	Départ	Arrivée à Fribourg	Arrivée à Penthaz	Arrivée à Lausanne	Durée de l'exercice	Durée effective de marche
Pahud, Charles, lieutenant d'artillerie	7.50	8.31	9.30	9.52	11.13.16	3.23.16
Testuz, Jules, lieutenant de cavalerie	7.50	8.32	9.30	9.50	11.13.16	3.23.16
Grenier, Louis, lieutenant d'infanterie	7.50	8.31	9.30	9.50	11.13.16	3.23.16
Villeumier, Eug., 1 ^{er} lieutenant d'infanterie	7.56	8.39	9.35	10.01	11.24.30	3.28.30
Fiaux, François, 1 ^{er} lieutenant de carabiniers	7.50	8.32	9.30	9.50	11.19	3.29
Cérsole, Aug., lieutenant d'artillerie	7.56	8.39	9.35	9.55	11.29	3.34
de Meuron, Max, lieutenant de cavalerie	7.56	8.40	9.43	10.03	11.35.20	3.39.20
Chessex, Paul, lieutenant d'infanterie	7.56	8.40	9.39	10.02	11.35.20	3.39.20
Rouge, François, lieutenant d'infanterie	7.56	8.40	9.42	10.08	11.37.05	3.41.05
Schlatter, Eug., lieutenant d'artillerie	7.50	8.32	9.36	9.56	11.31.10	3.41.10
Duruz, Oscar, capitaine d'infanterie	7.50	8.31	9.30	9.51	11.33	3.43
Bujard, Ernest, lieutenant de carabiniers	7.56	8.40	9.42	10.08	11.42.55	3.46.55
Mereanton, Ph., lieutenant de carabiniers	7.56	8.40	9.43	10.05	11.42.55	3.46.55
Bergier, Henri, lieutenant d'artillerie	7.56	8.39	9.43	10.05	11.42.55	3.46.55
Steiner, Hans, lieutenant d'infanterie	7.50	8.31	9.37	9.59	11.40.15	3.50.15
Wiesendanger, Ch., lieutenant d'infanterie	7.56	8.40	9.43	10.07	11.47.50	3.51.50
Recordon, A., 1 ^{er} lieutenant d'infanterie	7.50	8.29	9.47	10.08	11.43.33	3.53.32
Martin, Henri, lieutenant d'administration	7.50	8.39	9.47	10.07	11.43.31	3.53.33

P de Penthaz. Le procédé peut entraîner de graves erreurs, les diverses éditions d'une carte ne reproduisant pas toujours les inscriptions de nom à la même place.

Tous les concurrents n'ont pas été non plus également bien inspirés dans leur travail d'observation à Penthaz. Ils auraient dû se porter rapidement et le plus à couvert possible dans les vergers en avant du village et de là, se dissimulant derrière un arbre, observer à l'aide de leurs jumelles dans la direction où leur était signalé l'ennemi. Quelques-uns ont procédé de cette façon, mais le plus grand nombre ont cru pouvoir continuer sans précaution leur marche sur la grande route, laissant même leur jumelles enfermées dans l'étui.

Plusieurs rapports s'expriment imparfaitement sur la formation des troupes ennemis. Sans doute, il est difficile de dire si un ennemi marqué est en marche ou fait halte. Mais de ce que l'officier pouvait distinguer et des renseignements qui lui étaient fournis dans son ordre, il pouvait déduire logiquement les indications nécessaires.

M. le major de Meuron émet le vœu que dans les épreuves ultérieures on donne une plus grande place à la partie tactique de l'exercice.

Le rapport de M. le lieutenant-colonel Kohler relève lui aussi divers points intéressants. Le voici *in extenso* :

Rapport de M. le lieut. col. Kohler.

Le temps manquait pour soumettre les concurrents à un examen physique complet au départ et à l'arrivée; nous avons dû nous borner à prendre le pouls de chaque officier au départ, à l'arrivée et une demi-heure après l'arrivée; aussi les observations que j'ai à vous communiquer n'ont qu'un intérêt très restreint.

AGE.

Sur les 26 officiers qui ont pris part à l'exercice, étaient nés en¹:

1864	soit	35 ans	1 arrivé	19 ^e ;
1866	»	33 »	2 arrivés	5 ^e et 12 ^e ;
1867	»	32 »	1 »	17 ^e ;
1868	»	31 »	11 »	8 ^e ;
1871	»	28 »	4 »	18 ^e ;

¹ Le rang des officiers, dans ce tableau, est calculé d'après la durée totale de l'exercice pour chacun d'eux, les officiers ayant mis le même temps pour accomplir l'exercice portent le même numéro d'arrivée.

1872	soit	27	ans	3	arrivé	2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 13 ^e ;
1873	»	26	»	2	»	1 ^{er} et 12 ^e ;
1874	»	25	»	2	»	1 ^{er} et 8 ^e ;
1875	»	24	»	4	»	4 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 41 ^e ;
1876	»	23	»	6	»	1 ^{er} , 6 ^e , 6 ^e , 9 ^e , 14 ^e et 15 ^e ;
1877	»	22	»	3	»	7 ^e , 9 ^e , 16 ^e .

Des 6 officiers âgés de plus de 27 ans, un seul figure pour la vitesse de marche dans la première moitié (le 5^e) ; par sa profession (professeur de gymnastique) cet officier doit être, en tous temps, dans un état d'entraînement supérieur à celui de ses camarades ; les 5 autres sont les 5 derniers. C'est une preuve de plus qu'avec l'âge l'aptitude à faire de la vitesse diminue ; il y a un enseignement pratique à retirer de ce fait, en ce qui concerne les services qu'on peut exiger des différentes classes d'âge : élite, Lw. 1^{er} et 2^e bans.

EQUIPEMENT.

Rien à remarquer sur l'équipement en général. Certains coureurs se sont plaints de la courroie de la jumelle croisée sur la poitrine et gênant la respiration.

Chaussures très variées. Les porteurs de souliers d'ordonnance s'en déclarent satisfaits et sont en général bien classés ; les souliers à semelles particulièrement minces, et assez légers pour qu'on en ait pris note, sont en mauvais rang. Les clous à la chaussure méritent une mention.

9 officiers portaient des souliers à clous ; sur ce nombre, 7 sont classés dans la première moitié et deux seulement dans la seconde moitié ; encore y sont-ils en bon rang. Des 7 premiers classés, 5 ont des chaussures à clous.

Il est évident que sur des chemins boueux et dans le terrain, les clous diminuent le glissement et l'effort à chaque pas et font regagner largement la légère fatigue causée par l'augmentation de poids de la chaussure. J'ai adopté comme chaussure clouée, une chaussure dont la semelle avait des bandes transversales en cuir, fixées sous la semelle et ayant le même effet que les clous.

EXAMEN DU POULS.

L'examen du pouls *au départ* prouvait que beaucoup de concurrents n'étaient pas dans leur état normal et étaient dans un état d'excitation nerveuse qui, chez quelques-uns, atteignait un haut degré.

Chez 14 officiers seulement le nombre des pulsations étaient

en dessous de 70 et pouvait être considéré comme normal ou à peu près.

4 seulement étaient en dessous de 80 (dans l'état physiologique chez un adulte le pouls présente de 60 à 80 pulsations par minute, moyenne 72.)

Chez 10 officiers, le pouls dépassait 100 et atteignait 120 et même dans un cas 132 pulsations. Un seul avait le pouls irrégulier.

A l'arrivée, chez tous les officiers sauf un, qui était à 96, la fréquence du pouls avait considérablement augmenté et dépassait 108 allant même jusqu'à 180.

48 dépassaient 140. Beaucoup étaient filiformes, et il était difficile de compter le nombre des pulsations. Chez deux enfin le pouls était si imperceptible qu'il n'était plus possible de compter.

30 minutes après le retour, environ, chez la plupart des officiers le pouls tendait à revenir à l'état normal ; aucun ne dépassait 132, mais 3 seulement étaient redescendus en dessous de 100. Quatre étaient encore irréguliers et trois étaient filiformes.

Ces quelques observations nous démontrent que la plupart des officiers prenant part à la course avaient atteint le maximum d'efforts qu'ils pouvaient donner et qu'il aurait été dangereux pour eux de faire davantage. Si dans une prochaine course la distance est augmentée, les concurrents devront diminuer la vitesse s'ils ne veulent pas se rendre malades.

Un fait assez curieux c'est que chez plusieurs officiers arrivés en même temps et ayant fait une partie de la route ensemble, le nombre de pulsations à l'arrivée ou une demi-heure plus tard était sensiblement le même. Il sera fort intéressant de voir si cette observation se confirme dans d'autres exercices.

RÉGIME D'ENTRAÎNEMENT.

Aucun des concurrents ne s'était soumis à un régime d'entraînement. Un seul s'était à peu près abstenu d'alcool depuis un mois en vue de la course.

Un seul des officiers était abstinente. Il est abstinente depuis 4 ans par suite d'une maladie d'estomac dont il souffre encore actuellement et qui le mettait dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis de ces camarades. Cet officier a cependant fait la course dans un temps inférieur à 4 heures. A l'arrivée, il était en aussi bon état qu'au départ ; il était le seul dont le pouls était inférieur à 100 (84 au départ, 96 à l'arrivée). Il n'est pas

possible de tirer une conclusion d'un cas isolé, mais celui-ci me paraît cependant assez intéressant pour être signalé.

* * *

En résumé, ce premier essai de marches-exercices a donné de bons résultats. Si l'on tient compte du défaut d'entraînement spécial des concurrents, on doit admettre que la moyenne de 8,5 kilomètres par heure pendant 3 heures consécutives des premiers arrivés est une jolie moyenne. Elle représente 143 mètres à la minute, soit 172 pas de 80 cm.; près de 3 pas à la seconde, pendant 183 minutes. Le dernier officier primé a encore une moyenne de 7,3 km., soit 122 m. à la minute ou 147 pas; 2 $\frac{1}{2}$ pas à la seconde, pendant 213 minutes.

Le revers de la médaille git dans le rapport médical, duquel il résulte que la plupart des concurrents n'auraient plus pu soutenir leur allure et même une allure un peu ralenti pendant longtemps. Là est la preuve et l'inconvénient du manque d'entraînement, et là aussi l'enseignement à retenir. Nos officiers, ceux d'infanterie en particulier, doivent multiplier les occasions de s'entraîner à la marche, à l'effort physique. Notre pays leur offre, à cette fin, d'inépuisables ressources; il suffit d'en profiter. Les marches-exercices en les y provoquant et en créant entre eux une volontaire et fraternelle émulation, sont d'une incontestable utilité.

Cette utilité n'est pas moindre au point de vue tactique et est surtout appréciable à la veille des grandes manœuvres. Mais pour lui permettre de se manifester entière, il sera bon de tenir compte de l'observation de M. le major de Meuron et d'accentuer l'importance de la tâche tactique imposée au concurrent. Le jury, unanimement d'accord avec cette manière de voir, agira en conséquence.

La prochaine expérience a été fixée au 19 février. Elle consistera en une marche de résistance de 50 à 60 kilomètres. Une trentaine d'officiers sont inscrits déjà, non seulement de Lausanne mais de tout le Canton, car les membres de la Section vaudoise sont tous admis.

Il serait désirable que chaque sous-section et chaque société de nos cantons romands prit à tâche d'organiser d'ici au mois de septembre un certain nombre d'exercices analogues. Nous sommes convaincus que de nombreux officiers répondraient à leur appel.

F. F.

— — —